



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 14 octobre 2014

L'an deux mille quatorze et le quatorze octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - GILBERT - KAZIMIERCZAK - MENO (Remplaçante) - TAILLANDIER - RABOU - MM ALBA - BARBARO - BONNET - CASTAGNE - COLOMBIER - DADY - GODEFROY - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B. VICENTE.

M. Thierry BARDOU a donné procuration à Mme Alexandra TAILLANDIER.

N° 2014/134

Objet : Attribution du marché travaux pour la réfection des plages et bassins de la base de loisirs Aquaval

Suite à un défaut du premier revêtement, la réfection de l'étanchéité des plages et des bassins de la base de loisirs AQUAVAL a été réalisée par la société PROCO ILOE en 2009. En raison de l'apparition de décollements du revêtement mis en œuvre, la société PROCO ILOE a été contrainte d'intervenir au cours de la première année d'exploitation, afin de procéder à des travaux de reprise. Toutefois, compte tenu de la persistance des désordres et de leur extension, la réfection de l'étanchéité et des revêtements est à refaire à nouveau.

Vu l'attribution de la maîtrise d'œuvre à Etudes et Quantum lors du Conseil Communautaire du 10 juillet 2014 concernant ces travaux de réhabilitation,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée du 11 septembre 2014 avec pour objet : « travaux de réfection des revêtements de sols des bassins et plages de la base de loisirs Aquaval à Lautrec »,

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 7 octobre 2014, a étudié les 2 dossiers transmis en tenant compte des justificatifs comptables et financiers, des délais d'intervention, des références de projets similaires et du montant des prestations réalisées, des moyens matériels et humains pour cette mission. La proposition de l'entreprise ETANDEX basée à Beychac et Caillau (33750) a été retenue par la Commission d'Appel d'Offres comme étant la mieux-disante, pour un montant de 534.606,04 € HT (prix de base + options).

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté de retenir l'entreprise ETANDEX conformément à la proposition de la Commission d'Appel d'Offres pour la réfection des revêtements des plages et bassins de la piscine Aquaval.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- attribue à ETANDEX le marché de travaux pour la réfection des revêtements des plages et bassins de la piscine Aquaval pour un montant de 534.606,04 € HT,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Annexe Aquaval 2014,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 15 octobre 2014.

Le Président,
Raymond GARDELLE